



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/07/2023

N/Réf. : BXL20600_711_PUN
Gest. : MB/SD
V/Réf. : 2043-0497/06/2022-518PR
Corr DPC: Stéphane Duquesne
NOVA : 04/PFU/1861530
Corr DU: Daphné Sourbi
Julien Doignies

BRUXELLES. Rue du Chêne 13 - 17 (arch. Désiré DE KEYSER)
(= ZP des Vestiges de la première enceinte de Bruxelles (mur) / Inventaire)
PERMIS UNIQUE : Etendre une école (cafétéria) dans une cour intérieure (anciens PU : 04/PFU/656480 et 04/PFU/549934)
Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 28/06/2023

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

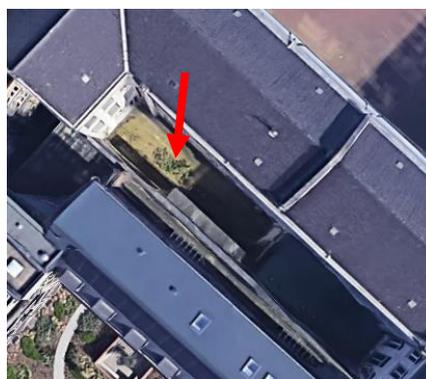
En réponse à votre courrier du 27/06/2023, reçu le 28/06/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 05/07/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis ©



Vue aérienne ©Google earth



Vue aérienne de la cour intérieure ©Google earth

Le périmètre d'intervention est compris dans la zone de protection et le long des vestiges de la première enceinte de Bruxelles, classés comme monument par l'Arrêté du Gouvernement du 26/09/2002.

Historique de la demande

Une demande pour ce même projet a déjà été introduite par le passé et un permis d'urbanisme a été accordé le 16/04/2018 (référence 04/PFU/656480). La CRMS n'avait pas été interrogée lors de cette première demande. En raison de la crise sanitaire du Covid-19, les travaux n'ont pas commencé dans les deux ans après la délivrance et le permis est aujourd'hui caduc. La demande est donc réintroduite.

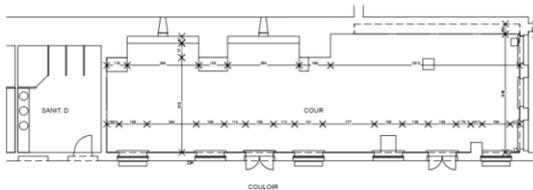
Depuis la délivrance de ce permis, un tronçon des vestiges du mur de la première enceinte sis Rue de Villers s'est effondré en date du 18/11/2018.

La demande

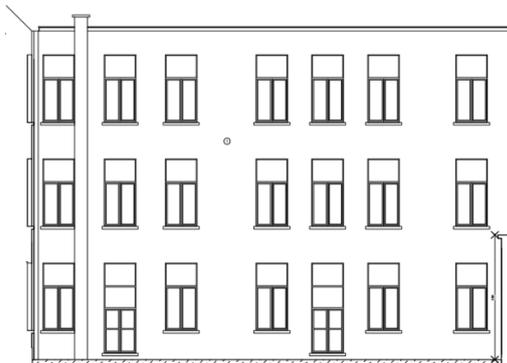
La demande vise à couvrir une courette intérieure, à l'exception d'un dégagement tout au long des vestiges du rempart, par une extension en ossature bois avec une façade vitrée et une toiture plate opaque. L'extension est destinée à l'usage d'une cafétéria pour l'école du Conservatoire Royal de Musique, occupant des lieux.

Selon la note explicative, un arbre sera planté dans la cour et le revêtement du sol, actuellement pavé, est prévu en gravier blanc.

SITUATION EXISTANTE



Implantation – situation existante

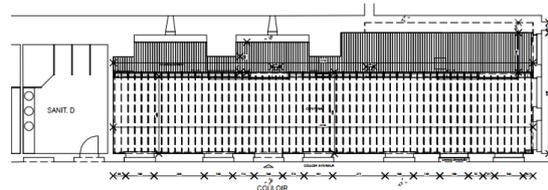


Élévation vers le bâtiment rue du Chêne – situation existante

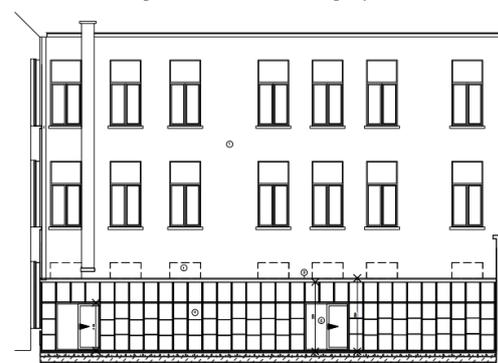


Photo du mur de l'ancienne enceinte dans la cour intérieure –
Photo : ©Urban.brussels

SITUATION PROJETEE



Implantation – situation projetée



Élévation vers le bâtiment rue du Chêne – situation projetée



Photomontage de la situation projetée – Image tirée du dossier de
demande.

Avis de la CRMS

La CRMS ne souscrit pas à la construction d'une extension à distance de 85cm des vestiges classés de la 1^{ère} enceinte. Il s'agit d'un espace déjà extrêmement dense, dans un contexte patrimonial très ancien et fragile, incompatible avec une nouvelle construction (emprise et impact des travaux) d'autant que celle-ci altérerait les vues vers et depuis les vestiges classés, contrairement aux objectifs visés par la zone de protection. La CRMS rappelle également qu'elle est associée à l'accompagnement d'un projet de Masterplan de mise en valeur des vestiges de la première enceinte de Bruxelles, en cours d'étude à

l'initiative de la Ville de Bruxelles. Plutôt que d'être le lieu d'une extension, cette portion des remparts devrait plutôt trouver sa place dans le projet de Master Plan et bénéficier, lui aussi, d'un programme de conservation et de mise en valeur sur le long terme, dans un projet global de valorisation de l'ensemble des vestiges.



Photo de l'ancienne enceinte écroulée. Source : <https://www.rtb.be/article/effondrement-d-un-pan-de-l-ancien-mur-d-enceinte-de-bruxelles-10076130>



Situation actuelle de la portion des vestiges effondrés. Photo CRMS – juillet 2023

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : sduquesne@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; jdoignies@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ;